



COMMUNE DE BOURDEILLES

Dordogne
24310 BOURDEILLES

Tél. 05 53 03 73 13

Fax. 05 53 54 56 27

Mairie.bourdeilles@orange.fr

www.bourdeilles.fr

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2020

Etaient présents : M. DUSSUTOUR N, Mme DARDAILLER A, MM. SIMON F, MOREL A, JAN C, Mme LEGER S, M. BOUFFIER B, Mmes BIARD C, ETIEN V, MM. FOUCHIER A, Mme DAMIEN-GALIBERT S, MM. CHARRIER R, CHARLES D, SUDRET R

Etaient absents (Excusés) : , M. REVIDAT F (procuration à M. F. SIMON)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2020
2. Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires
3. Renouvellement adhésion CDAS 2021
4. Avis du Conseil Municipal/Arrêt du projet de PLUi du Périgord Ribéracois
5. Fusion du SIAEP Isle Dronne Vern et Vallée de l'Auvézère et du Manoire
6. Adhésion de la commune de Villars au SIVOSS
7. Convention facturation eau potable / Les pieds dans l'eau
8. Choix plateforme / achat d'approvisionnement alimentaire / cantine
9. Mise en sécurité du Séquoïa – Travaux d'aménagement
10. City stade / demande de subventions
11. Réfection et isolation toiture de l'école / demande de subventions
12. Décisions modificatives budgétaires
13. Admission en non-valeur
14. Questions diverses
 - Adressage
 - Redevance incitative

Secrétaire de séance :

Mme ETIEN Valérie est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Périmètre des abords des monuments historiques (PDA)
- Questions diverses :
 - Budget participatif
 - Prochain conseil municipal

Accepté à l'unanimité des présents

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2020

Le procès-verbal est lu et accepté à l'unanimité des présents.

1 – Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, certains agents sont amenés à se déplacer fréquemment, pour les besoins du service et dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur et l'extérieur de la commune.

Considérant que l'indemnité forfaitaire annuelle allouée, est fixée par voie d'arrêté interministériel au montant maximum de 210 Euros.

Compte tenu des déplacements réalisés au cours de l'année par certains agents au sein de la commune, Monsieur le Maire propose dès lors de fixer le montant de l'indemnité annuelle à 210 €.

Pour les déplacements réalisés au cours de l'année par certains agents en dehors de la commune, Monsieur le Maire propose de retenir pour principe le remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de déplacement, de repas et d'hébergement maximums fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre du budget, sur présentation d'un état de frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser les agents concernés à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service à l'intérieur et l'extérieur de la commune,
- De retenir le principe d'un remboursement forfaitaire pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas conformément au décret fixant les taux de base des indemnités
- De fixer le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle qui sera versée à chaque agent à hauteur de 210 €

2 – Renouvellement adhésion CDAS 2021

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au CDDAS 24 pour le versement des prestations d'action sociales aux agents.

Accepté à l'unanimité des présents.

3 – Avis du Conseil Municipal/Arrêt du projet de PLUi du Périgord Ribéracois

Monsieur le Maire donne lecture de la notification aux personnes publiques associées du deuxième arrêt du projet de PLUi du Périgord Ribéracois.

Le Conseil municipal, à la majorité des présents émet un avis favorable au projet.

4 – Fusion du SIAEP Isle Dronne Vern et Vallée de l'Auvézère et du Manoire Tarifs cantine scolaire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet, par courrier notifié en date du 19 octobre 2020, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats d'alimentation en eau potable des Vallées de l'Auvézère et du Manoire et d'Isle Dronne Vern. Cet arrêté est accompagné du projet de statuts du nouveau syndicat issu de la fusion.

Il indique que ce projet de fusion et ses statuts sont à l'initiative de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux venue présenter l'ensemble du projet sur les territoires à l'occasion de 3 rencontres en Septembre 2020. Cette procédure de fusion est mise en œuvre selon les dispositions de l'article L.5212-27 du CGCT qui autorise un membre du syndicat, soit le Grand Périgueux, à initier une fusion de syndicats.

Il rappelle que les conseils communautaires de la CA Le Grand Périgueux et de la CC Isle Vern Salembre en Périgord et les conseils municipaux des communes membres des syndicats inclus dans le projet de fusion sont amenés à délibérer dans un délai de 3 mois sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat, à réception de la notification de l'arrêté de projet de périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Une fois créé, le syndicat Eau Cœur du Périgord a pour objectif à terme de rassembler 42 communes du Grand Périgueux, 6 communes de la CC Isle Vern Salembre et 26 communes dont la nôtre pour l'exercice de la compétence Alimentation en Eau Potable.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de gouvernance proposé.

Le projet de statuts propose notamment :

- Pour dénomination, le Syndicat Eau Cœur du Périgord
- Pour siège social et administratif, le siège du Grand Périgueux
- Les compétences exercées par le syndicat :
 - Compétence obligatoire : production, traitement, transport, stockage et distribution d'eau potable
 - Compétence optionnelle : protection des ressources et des points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable
 - Pour représentation, 1 délégué titulaire et 1 suppléant par tranche de 1000 habitants desservis avec un plafond de 50 délégués titulaires et 50 suppléants au-delà de 50 000 habitants desservis
 - Le Président et la composition de bureau : 1 Président et un maximum de 15 Vice-Présidents
 - Le syndicat se financera notamment par des redevances appelées aux usagers

Après en avoir délibéré, et à la majorité des présents, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de périmètre du nouveau syndicat
- D'approuver le projet de statuts du syndicat ainsi constitué

5 – Adhésion de la commune de Villars au SIVOSS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de la commune de Villars d'adhérer au SIVOSS de Brantôme.

Il appartient à chacune des communes membres de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune.

Vu l'avis favorable du SIVOSS de Brantôme ;

S'agissant plutôt d'une régularisation ;

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Villars au SIVOSS de Brantôme.

6 - Convention facturation eau potable / Les pieds dans l'eau

Monsieur le Maire explique que le compteur d'eau communal sis à Fonseigner, alimente la pizzeria « Les pieds dans l'eau ». Il convient donc de passer une convention avec cet établissement pour le remboursement de leur consommation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir entre la commune et la pizzeria « Les pieds dans l'eau » pour le remboursement de la consommation d'eau potable.

7 – Choix plateforme / achat d'approvisionnement alimentaire / cantine

Rapporteur : Adrien FOUCHIER

Il fait compte rendu de la commission de travail sur les menus du restaurant scolaire.

Il est rappelé que les communes seront dans l'obligation d'intégrer 20 % de leur apport en aliment bio / local et écologique fin d'année 2021.

Trois plateformes existent :

- Agrilocal 24 : Plateforme mise en place par le département
- Résio Dordogne : Produits locaux et/ou bio
- Mangerbio 24 : Produits bios

Le conseil municipal propose qu'une étude de tarifs soit faite.

Un juste milieu devra être mis en place entre le bio et le local afin de varier les repas et également faire travailler les petits producteurs de la commune.

Il serait nécessaire d'acquérir un lieu de stockage pour tous les produits frais (légumes, fruits,...) afin de permettre leurs conservations sur du plus long terme et de pouvoir commander des quantités plus importantes. Les livraisons sont indispensables.

Dans un travail commun avec la commune de Champagnac de Bélair sur la préparation des menus et la mutualisation des commandes, le carnet d'adresse des fournisseurs potentiels sera étoffé.

8 – Mise en sécurité du Séquoïa

Rapporteur : Romain SUDRET

Suite aux observations d'un membre de l'association « Arbres Remarquables de France » ;

Suite à la visite du pôle espaces verts du Conseil Départemental pour le label « Villes et Villages fleuris » ;

Il est nécessaire de repenser l'aménagement de la place de la mairie en vue de protéger le séquoïa.

Dans un premier temps, des barrières devront être installées autour de l'arbre pour éviter le piétinement des racines par les véhicules et les piétons.

Monsieur le Maire propose avant tout engagement de frais d'aménagement, de faire réaliser une expertise par un organisme spécialisé. Cette expertise rendra un diagnostic de l'état physiologique et mécanique du séquoïa, d'évaluation du risque en cas de rupture ou de basculement, et de conseil en soins et en gestion. Le coût de cette expertise s'élève à 1078.80 € TTC.

Accepté à l'unanimité des présents.

9 – City stade / demande de subventions

Monsieur le Maire donne le financement pour la création d'un terrain multisports :

Terrassement	22 316 € HT
Terrains	32 450 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de demander les subventions pour ce projet auprès de la Direction Régionale et Départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRRDJSCS Nouvelle Aquitaine), de l'Etat (DETR) et du Département, soit 80 % d'aide. Ce qui laisserait un reste à charge de 11 000 €. A cela peut éventuellement s'ajouter une aide de la CAF.

Accepté à l'unanimité des présents

10 – Réfection et isolation toiture de l'école / demande de subventions

Monsieur le Maire propose des travaux d'isolation, de réfection de toiture et de zinguerie sur les toitures de l'école. Le coût des travaux s'élève à 24700 euros HT.

Pour le financement de ceux-ci, il propose de demander des subventions auprès de l'Etat 40 %, du département 25 %. Le SDE24 sera également sollicité dans le cadre du contrat énergétique.

Accepté à l'unanimité des présents.

11 – Décision modificative budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires afin d'honorer certaines dépenses

Investissement dépenses

13251 GFP de Rattachement - 65 062.85 €

204182 Subvention d'équipement versées autres organismes +65 062.85 €

Accepté à l'unanimité des présents.

12 – Achat Modem Routeur Mairie

Suite au modification de la ligne internet de la mairie, il a été nécessaire de changer le Modem Routeur de la Mairie pour un montant de 156.02 euros TTC. La dépense étant inférieure à 500 euros, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'imputer la dépense en investissement.

Accepté à l'unanimité

13 – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire fait état d'admission en non-valeur proposée par Monsieur le Percepteur de Brantôme en Périgord concernant des factures de transport scolaire et de cantine pour un montant de 53.62 €.

Accepté à l'unanimité

14 – Avis sur le Périmètre des Abords des monuments historiques

Monsieur le Maire explique que suite à l'enquête publique unique portant sur les projets de PLUi, d'AVAP et de PDA, l'ABF propose un nouveau PDA pour le site de la grotte des Bernoux, de la grotte du trou de la chèvre et du gisement du fourneau du diable. Le périmètre a été étendu pour une meilleure protection des sites des infiltrations ou des écoulements, comme conseillé par la commission d'enquête. Il s'agit d'un périmètre en commun aux trois sites et qui limite en partie au site classé. En effet, en plus des périmètres de protection, ces monuments sont entourés d'autres dispositifs de protections tels que des sites classés et inscrits et aussi par l'AVAP. Cette nouvelle proposition du PDA protège un ensemble en cohérence avec les autres outils de protection et prend en compte la nature des sites et leur bonne conservation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable

Questions diverses

- **Adressage – Rapporteur : Monsieur Claude JAN**

Cela consiste à nommer chaque voie de la commune (rue, chemin, route, impasse...) et numéroter chaque immeuble les longeant. Cette démarche doit être réalisée avant fin 2021.

Pour Bourdeilles, cela représente environ 470 habitations, 50 hameaux, 12 voies principales et une multitude de voies sans ou de même nom.

Un gros investissement, tant humain pour le recensement et la nomination des voies que financier pour l'achat de panneaux et numéros.

Il est décidé de réunir la commission habitat le 5 décembre 200 à 9h30 pour un premier travail. Les habitants pourront être consultés par la suite par secteur pour avis sur les noms retenus.

La commune adhère au service de l'ATD 24 pour cette mission qui nous met à disposition des outils de travail performant.

- **Redevance Incitative - Rapporteur Madame Sylvie LEGER**

Cette dernière est repoussée à une date ultérieure.

Les points de collecte ne sont toujours pas définis.

- **Rapporteur Madame Sandrine DAMIEN-GALIBERT**

Elle précise qu'elle a reçu la visite du Conseil Départemental qu'il a informé que les baux des terrains achetés pour la réalisation de la déviation arrivent à échéance et doivent être renouvelés.

Elle propose qu'un passage piéton soit réalisé face à la rue de l'église, ce qui permettrait une circulation plus aisée pour les piétons.

- **Rapporteur Madame Céline BIARD**

Le repérage pour le tracé touristique de Bourdeilles est réalisé.

- **Rapporteur Monsieur le Maire**

L'association « Les Séquoïas » a posé un projet pour obtenir une subvention du conseil départemental dans le cadre du budget participatif pour l'aménagement du jardin du curé. Ce dernier a été retenu lors de la première sélection. Monsieur le Maire invite le conseil à se rendre sur le site internet et à solliciter leur entourage, Bourdeillais ou non, pour voter massivement pour ce projet. Il précise qu'un lien sera insérer sur la page du site de la mairie.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 16 décembre 2020 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 15

Le Maire

Nicolas DUSSUTOUR